

Ch. VI - HONORONS NOS ANCÊTRES

Après avoir redécouvert l'amour infini de notre Père, repoussé l'adversaire, choisi Jésus comme notre Rédempteur et Sauveur, et reçu le pardon de tous nos péchés, nous commençons à regarder du côté de nos racines familiales, en nous tournant vers nos ancêtres défunts. Ceux-ci nous ont transmis le don merveilleux de la vie et toute une culture, mais aussi, de leur vivant, un héritage négatif.

On peut constater à notre époque un grand intérêt pour la généalogie. Celui-ci est justifié, car nous avons besoin de connaître nos racines pour donner sens à notre vie. Jésus lui-même est présenté par les Evangélistes comme le descendant de David, d'Abraham, d'Adam, et finalement de Dieu. (1) On comprend ainsi qu'il récapitule en lui non seulement l'histoire d'Israël, mais aussi de toute l'humanité qu'il va récapituler en lui pour la conduire à son accomplissement.

La généalogie de Jésus est porteuse des bénédictions de Dieu accordées à Adam, mais aussi de tous les péchés des hommes, que Jésus est venu assumer et purifier. La nôtre n'est pas différente, et il nous faut la présenter à Jésus. Mais de quelle manière ?

Ces dernières années, un psychiatre épiscopalien anglais, Kenneth McAll, (2) a eu l'impression que les âmes des défunts pouvaient encore nous nuire aujourd'hui, et a estimé que le meilleur moyen pour mettre fin à cette nocivité était de faire dire une messe pour la guérison des racines familiales. Cette pratique a été reprise par des catholiques comme le P. John Hampsch, (2) et s'est largement répandue dans la chrétienté.

Le désir de guérison et de libération intérieures est tout à fait légitime, et le fait d'offrir des messes pour les défunts – tradition ancienne dans l'Eglise – traduit un grand amour de l'Eucharistie et une charité efficace envers les défunts. Mais la thèse du Dr McAll et du P. Hampsch comporte des erreurs, c'est pourquoi les Evêques de France ont fait en 2007 une mise au point qui invite à vivre de façon juste l'offrande eucharistique pour les défunts (3).

Pour que ce soit le cas, nous allons aborder trois questions fondamentales :

- Nos souffrances actuelles sont-elles la conséquence des fautes de nos ancêtres ? Ceux-ci peuvent-ils encore nous nuire aujourd'hui ?
- À leur mort, que sont devenus nos aïeux ?
- Quel type de relation pouvons-nous avoir avec eux aujourd'hui ?

(1) Cf. Mt 1,1-17 ; Lc 4,23-38.

(2) Cf. bibliographie.

(3) Conférence des Evêques de France, note doctrinale n° 6 : Sur la guérison des racines familiales par l'Eucharistie.

I – L'HÉRITAGE REÇU DE NOS ANCÊTRES

Notre généalogie est constituée d'hommes et de femmes qui étaient, comme nous, limités, plus ou moins blessés, et plus ou moins pécheurs.

De génération en génération ils ont transmis le don merveilleux de la vie. Ils ont élevé leurs enfants de leur mieux, en fonction de ce qu'ils étaient, dans un contexte matériel et social parfois difficile (comme dans l'ancien régime ou en période de guerre). Ils ont essayé de leur transmettre la religion de leurs pères (« à la foi de nos aïeux nous, enfants de Basse-Bretagne, nous resterons toujours fidèles », chantaient-ils en Breton dans mon pays natal.) Ils leur ont légué des valeurs, des biens intellectuels et peut-être matériels.

Pour tout cela ils méritent notre reconnaissance, l'Eglise nous le rappelle à propos du quatrième commandement : « Honore ton père et ta mère » : « Il concerne également les rapports de parenté avec les membres du groupe familial. Il demande de rendre honneur, affection et reconnaissance aux aïeux et aux ancêtres. » (CEC n° 2199)

Malheureusement ceux-ci nous ont aussi légué un héritage « empoisonné ». (4)

1 – Pêché originel et péché personnel

Sur le plan spirituel, nos ancêtres nous ont transmis le péché originel. (5) Mais leurs péchés personnels n'étaient pas transmissibles : ils en ont été totalement responsables, et nous n'avons pas à payer pour eux !

Certes dans l'Ancien Testament on trouve un verset qui peut être mal interprété : « *Moi le Seigneur, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux qui punis la faute des pères sur les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants pour ceux qui me haïssent, mais qui fais grâce à des milliers pour ceux qui m'aiment et gardent mes commandements.* » (Ex 20,5-6)

On pourrait en déduire, comme K.McAll et le P. Hampsch, que, sur quatre générations, les descendants expient le péché de leurs ancêtres. En réalité, ce sont les conséquences des péchés des aïeux qui pèsent sur leurs enfants et petits-enfants, en raison de la complexité des lois de transmission physiologique et psychique (par exemple une tendance à l'alcoolisme ou à la dépression).

Par contre nos ancêtres sont seuls responsables de leurs péchés. D'ailleurs dans un autre texte biblique nous trouvons un développement très clair de la révélation sur la responsabilité personnelle du pécheur : « *Celui qui a péché, c'est lui qui mourra !* » (Ez 18,4) Le prophète évoque alors un père qui a péché gravement, et affirme : *Si cet homme engendre un fils qui voit tous les péchés qu'a commis son père, qui les voit sans les imiter (...) et se conduit selon mes lois, celui-ci ne mourra pas à cause des fautes de son père, il vivra. (...) Celui qui a péché, c'est lui qui mourra ! Un fils ne portera pas la faute de son père ni un père la faute de son fils : au juste sera imputée sa justice et au méchant sa méchanceté.* » (Ez 18,14-20)

Cette affirmation du prophète est sans ambiguïté, et a été confirmée par Jésus. Lorsque ses disciples lui ont demandé qui avait péché : l'aveugle-né ou ses parents, le Seigneur a répondu : « *Ni lui ni ses parents n'ont péché.* » (Jn 9,3) La maladie n'est pas une punition de Dieu consécutive au péché de nos ancêtres. (7)

(4) Cf. Paul Salaün, *Comment réussir sa paternité*, p. 71 à 84.

(5) Cf. ch. V.

(6) Cf. Note doctrinale n° 6, II 2 : Le déséquilibre de la preuve exégétique.

Ils sont la conséquence du péché de l'humanité et peuvent frapper le juste comme le méchant.

Certains, à cause sans doute d'une loyauté inconsciente, ont tendance à vouloir payer pour le péché de leurs aïeux afin de les sauver. Cela n'est pas juste ! Dans le mystère de sa passion, de sa mort et de sa résurrection, Jésus a pris sur lui tous les péchés de nos ancêtres, et en a obtenu le pardon du Père. S'ils n'ont pas accueilli ce pardon durant leur vie terrestre et s'ils sont en purgatoire, ils peuvent en bénéficier maintenant à la prière de l'Eglise. Jésus est le seul Sauveur, et nous ne pouvons pas nous substituer à lui pour sauver nos ancêtres : nous avons seulement à unir notre prière à celle de l'Eglise pour que nos aïeux soient purifiés et entrent ainsi dans la joie du ciel.

2 – Les conséquences de la pratique de l'occultisme.

Parmi nos ancêtres il s'en trouve sans doute qui ont eu recours à l'occultisme, qui ont ouvert des portes à l'adversaire, et peut-être même ont consacré leur famille à Satan. (7) Quelle incidence cela peut-il avoir sur leurs descendants ?

Certains auteurs, surtout dans la mouvance évangélique, parlent d'une malédiction qui semble peser sur des familles. (8) K. McAll et le P. Hampsch pensent aussi qu'un esprit démoniaque peut être transmis par les aïeux à leurs descendants.

Les Evêques de France affirment que le baptême est le sacrement de la libération totale par rapport aux démons, et reprochent au P. Hampsch de ne pas citer « le moyen décisif, le moyen inaugural qu'est le baptême, comme s'il n'avait pas assez de puissance pour délivrer une âme radicalement (= « à la racine »), comme s'il pouvait la laisser dans des conditionnements de mort spirituelle, alors qu'il lui communique la vie du Ressuscité, comme s'il pouvait l'abandonner encore au pouvoir de Satan, alors même que des exorcismes trouvent leur place, certes seconde, dans la célébration de la Pâque du Seigneur appliquée à chaque sujet. » (9)

L'exorcisme du baptême chasse donc tout esprit mauvais. Mais il semble qu'il reste chez certaines personnes comme une blessure, une fragilité, qui permet par la suite à l'adversaire de revenir à la charge. C'est ce que constatent les exorcistes, comme le P. Morand :

« Dans le cas de personnes affectées dès l'enfance et toute leur vie par des perturbations liées à des pratiques occultes, j'ai trouvé des phénomènes analogues dans leurs antécédents, sautant parfois une ou deux générations. Ainsi dans des familles où certains membres ont une sensibilité médiumnique ou un don inné de voyance. » (10)

Ici entre en jeu la liberté de la personne. Satan va lui suggérer de développer son « don » - pour se faire valoir, ou, mieux, pour faire du bien à autrui... - ; alors, si elle le fait, si elle s'enfonce dans l'occulte, il va peu à peu la lier spirituellement, l'enchaîner, avec toutes les conséquences négatives que cela entraîne.

(7) Cf. ch. III

(8) Cf. Francis MacNutt, *La délivrance pour aujourd'hui*, Editions Bénédictines, 2008 p.112

(9) Note doctrinale n° 6, II 3. Cf. CEC 1673

(10) P. Georges Morand, *Faut-il encore exorciser aujourd'hui ?* Sarment éd. du Jubilé 2004 p.230

Mais la personne qui se découvre un « don » peut aussi refuser de l'exercer en soupçonnant son origine douteuse, le remettre au Seigneur, et demander à Jésus de la libérer totalement de toute emprise diabolique en actualisant la grâce de son baptême.

Quand on parle d'emprise diabolique, il importe de rappeler que les degrés d'infestation sont loin d'être tous aussi graves (11), et que Satan ne peut enlever la liberté fondamentale donnée par le Père à l'homme. Celui-ci peut toujours se déterminer pour Dieu, même si parfois une délivrance ou un exorcisme sont nécessaires. (12)

3 – Les tares psychiques (13)

Si nos ancêtres nous ont légué un certain nombre de qualités intellectuelles et psychiques, force est de constater qu'ils ont pu nous transmettre aussi des tares, c'est-à-dire « des déficiences héréditaires plus ou moins graves, d'ordre physique ou psychique » (14), qui sont cause pour nous de souffrances actuelles, comme l'alcoolisme ou la dépression.

Ces dernières années on a mis aussi en évidence des phénomènes comme celui des *loyautés inconscientes* (15). Quand un événement dramatique et honteux concernant un ancêtre a été caché (devenant un secret de famille), une loyauté invisible pousse les héritiers à répéter cet événement jusqu'à ce que ce mécanisme soit mis en lumière. Ceci peut être fait grâce au génosociogramme, en repérant notamment les dates anniversaires, et l'on peut ainsi parvenir à mettre fin à ces loyautés inconscientes qui peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les descendants et leur famille, puisqu'elles conduisent certaines personnes à la mort.

Anne Ancelin Schützenberger évoque aussi les « *fantômes* » et les « *cryptes* ». Selon elle « le fantôme, ce serait comme quelqu'un qui sortirait de la tombe mal fermée d'un ancêtre, après une mort difficile à accepter, ou un événement « dont on a honte ». (...) Par exemple un assassinat, une mort suspecte, la tuberculose, la syphilis, un internement, un séjour à l'hôpital psychiatrique ou en prison, une faillite, une maladie « honteuse », un adultère, un inceste. Il s'agit d'oublier quelque chose ou quelqu'un qui était disgracié ou qui avait disgracié la famille, laquelle en avait honte, et dont on ne parlait pas. Tout se passe comme si un membre de la famille gardait ce non-dit qui était devenu un secret, et dont il était devenu le seul détenteur, dans son cœur, dans son corps, comme dans une « crypte » en lui, et que ce fantôme, de temps en temps, sortait et agissait, après une ou deux générations. » (16)

Certes, précise la note doctrinale n°6, « de nombreuses réalités peuvent rester voilées entre parents et enfants. Le secret pathogène apparaît quand le contenu concerne des éléments essentiels pour la structuration de l'enfant (comme l'identité de ses géniteurs, son rang réel dans la fratrie, un traumatisme subi précocement...).

(11) Cf. Ch. III 3 : Les degrés d'infestation.

(12) Cf. Ch. III 4 : Il vient nous libérer, Jésus-Christ

(13) Cf. Paul Salaün, *Comment réussir sa paternité*, p. 74 à 76.

(14) Définition du Petit Robert

(15) Cf. Anne Ancelin Schützenberger, *Aïe, mes aïeux !* La Méridienne DDB 1993 – 2001

(16) Ibid. p. 59

L'enfant perçoit un malaise diffus à l'origine de lui-même. Cette question est tellement essentielle qu'il y consacre toutes ses énergies pendant des années. S'il n'arrive pas à obtenir les éléments manquants, il peut développer une souffrance psychique grave, voire décompenser une maladie mentale. » (17)

C'est pourquoi il ne suffit pas toujours que le secret soit découvert pour que la personne soit libérée de sa souffrance. La note poursuit : « Le travail sur l'« insu » ne peut s'opérer que dans un processus thérapeutique incluant le temps. Il n'est thérapeutique que lorsque les éléments de compréhension émergent au moment où la personne est prête à les accueillir et où ils peuvent enrichir son travail psychique. » (18)

Notre psychisme est une réalité très complexe. Nos ancêtres ont leur part dans son élaboration, mais il y aurait un danger à exagérer leur rôle, comme s'ils étaient les seuls responsables de nos souffrances actuelles. « Il faut sortir des conceptions simplistes [de la causalité psychique] de type exogène et victimaire », affirme la note doctrinale n°6. (19)

Nos ancêtres ne sont pas les seuls à avoir contribué à l'élaboration de notre psychisme (causalité de type exogène) ; celui-ci s'est formé surtout, de notre conception à notre entrée dans l'état d'adulte, à travers les relations conscientes et surtout inconscientes que nous avons eues avec nos parents et avec notre milieu de vie.

En outre, nous ne sommes pas des victimes passives des mauvaises influences reçues (conception de type victimaire). Dans notre liberté nous avons réagi aux influences reçues, parfois positivement, parfois négativement, par exemple en faisant des choix de mort contraires aux lois de vie et d'amour que le Seigneur nous a données, lois que Simone Pacot, notamment, a identifiées et explicitées. (20) Faire de nos ancêtres les boucs émissaires responsables de tous nos malheurs reviendrait à nous déresponsabiliser et, finalement, à nier notre liberté.

Nous risquerions aussi de méconnaître les autres causes de nos souffrances, comme les mauvaises relations actuelles au sein de la famille, les rigidités de notre psychisme dues aux systèmes de défense que nous avons mis en place, les rôles dans lesquels nous nous sommes enfermés, etc.

Certes, il est important que nous reconnaissions l'héritage négatif que nos aïeux nous ont légué, et que nous fassions tout ce qui est possible pour nous en libérer. Mais cela ne suffit pas : Nous devons aussi faire un travail psychique sur nous-mêmes, en engageant notre liberté et en implorant l'aide de l'Esprit Saint. « La démarche de libération personnelle revient dès lors à connaître et à faire évoluer le psychisme par ses propres moyens, selon ses propres ressources. Supposé que la souffrance psychique soit trop forte, l'aide d'un thérapeute dûment formé, agissant dans un cadre approprié, peut être nécessaire. » (21)

(17) Note doctrinale n° 6, I 2 : La transmission « insue ».

(18) Ibid.

(19) Ibid. I 1 : Une conception réductrice de la causalité psychique.

(20) Cf. Simone Pacot, *L'évangélisation des profondeurs*, Cerf 1999.

(21) Note doctrinale n° 6, I 1 : Une conception réductrice de la causalité psychique.

II – A LEUR MORT, QUE SONT DEVENUS NOS ANCÊTRES ?

Dans ses livres, K. McAll affirme qu'après la mort, les âmes de certains de nos ancêtres sont restées errantes sur terre – ce qui explique, selon lui, l'apparition des revenants -, et qu'elles peuvent alors nous nuire. Mais l'Eucharistie, affirme-t-il, les libère de cette condition errante, et libère en même temps les vivants de leur nocivité.

C'est sans doute cette thèse qui amène les Evêques à affirmer : « Un déficit manifeste d'eschatologie dans la culture de foi des chrétiens contemporains entraîne des spéculations incertaines en matière de destinée des défunts et sur les « lieux » ontologiques qui les accueillent. » (22)

Que devient l'âme au moment où elle se sépare du corps à notre mort ? Prenons le temps d'accueillir l'enseignement de l'Eglise à ce sujet.

1 – Le désir du Père pour chacun de nous.

L'ultime bénédiction du Père

Saint Paul nous a aidés à réaliser le dessein d'amour du Père pour nous avant la fondation du monde : *Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ : il nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les cieux en Christ* (Ep 1,3). (23)

Lorsqu'il a créé Adam et Eve, le Père a commencé à réaliser ce dessein d'amour : nos premiers parents étaient saints et irréprochables sous son regard, dans l'amour ; ils étaient ses enfants adoptifs, et devaient l'être toujours puisqu'ils étaient immortels. (Cf. CEC n° 376)

Malheureusement le péché originel a tout cassé : Adam et Eve ont perdu leur sainteté, et cette mort spirituelle a entraîné la maladie et la mort. (Cf. CEC n° 400)

Mais le Père a tout ressaisi dans le Christ, nouvel Adam : *Il nous a comblés de sa grâce en son Bien-aimé : en lui, par son sang, nous sommes délivrés ; en lui nos fautes sont pardonnées, selon la richesse de sa grâce* (Ep 1,6-7). Baptisés dans le Christ, nous avons été libérés du péché originel, et sommes devenus enfants adoptifs du Père. (24)

En outre, en ressuscitant, Jésus a vaincu la mort. Plongés, au baptême, dans sa mort et sa résurrection, nous avons reçu la vie éternelle. Celle-ci est déjà commencée pour nous, et elle s'épanouira pleinement à notre mort, qui sera notre naissance au ciel : *[Dans le Christ], poursuit saint Paul, vous avez entendu la parole de vérité, l'Evangile qui vous sauve. En lui encore vous avez été marqués du sceau de l'Esprit promis, l'Esprit Saint, acompte de notre héritage jusqu'à la délivrance finale où nous en prendrons possession, à la louange de la gloire [du Père].* (Ep 1,13-14)

(22) Note doctrinale n° 6, Avant-propos.

(23) Cf. le commentaire de ce texte au ch. I Dieu veut nous restaurer tout entiers, 1 Le désir du Père des cieux à l'origine (Ép 1,3-6).

(24) Cf. ch. IV, 3 : le baptême.

C'est notre foi en la vie éternelle qui fonde notre espérance, et qui change complètement la vision humaine de la mort. Alors que le non croyant considère la mort comme l'échec absolu qui conduit au néant, « le chrétien qui unit sa propre mort à celle de Jésus voit la mort comme une venue vers lui et une entrée dans la vie éternelle » (CEC n° 1020), pour une béatitude sans fin dans la communion d'amour avec le Père, par le Fils, dans l'Esprit !

Jésus premier né d'entre les morts (Col 1,18)

Après avoir accompli notre rédemption, Jésus ressuscité dit à Marie Madeleine : *Je monte vers mon Père qui est votre Père, vers mon Dieu qui est votre Dieu.* (Jn 20,17)

Nous trouvons cela normal, puisqu'il est venu d'auprès du Père (cf. Jn 1,1). Mais il ne monte pas vers son Père comme il en était venu : il monte avec son corps, par lequel il s'est uni à notre humanité. « L'ascension du Christ marque l'entrée définitive de l'humanité de Jésus dans le domaine céleste de Dieu d'où il reviendra (cf. Ac 1,11), mais qui entre-temps le cache aux yeux des hommes (cf. Col 3,3). » (CEC n° 665)

Le corps ressuscité du Christ est devenu un *corps spirituel* (1 Co 15,44). « Le corps ressuscité avec lequel il se présente à ses disciples est le même qui a été martyrisé et crucifié, puisqu'il porte encore les traces de sa passion (cf. Lc 24,40 ; Jn 20,20-27). Ce corps authentique et réel possède pourtant en même temps les propriétés nouvelles d'un corps glorieux : il n'est plus situé dans l'espace et le temps, mais peut se rendre présent à sa guise où et quand il veut (cf. Mt 28,9.16-17 ; Lc 24, 15.26 ; Jn 20,14.19.26 ; 21,4) car son humanité ne peut plus être retenue sur terre et n'appartient plus qu'au domaine divin du père. » (CEC n° 645)

Le corps du Christ ressuscité est dit spirituel car il est totalement rempli du Saint-Esprit : « Le corps de Jésus est, dans la résurrection, rempli de la puissance du Saint-Esprit ; il participe à la vie divine dans l'état de sa gloire, si bien que saint Paul peut dire du Christ qu'il est *l'homme céleste* (cf. 1 Co 15,35-50). » (CEC n° 646 ; cf. n° 663)

Il est important de le réaliser, car c'est cela qui fonde notre foi en la résurrection des morts : « Jésus-Christ, Tête de l'Eglise, nous précède dans le Royaume glorieux du Père pour que nous, membres de son Corps, vivions dans l'espérance d'être un jour éternellement avec lui. » (CEC n° 666)

Marie, « signe d'espérance assurée et de consolation pour l'Eglise » (25)

La Vierge Marie, Mère de Jésus et notre Mère, est la première à avoir été glorifiée corps et âme. C'est pourquoi « elle représente et inaugure l'Eglise en son achèvement dans le siècle futur. » (26)

(25) Vatican II, *Constitution sur l'Eglise Lumen gentium*, n° 68.

(26) Ibid.

Après la résurrection de Jésus, Marie a veillé maternellement sur les enfants que son Fils en croix lui avait confiés : l'Eglise naissante. Mais en même temps elle vivait une communion d'amour intense avec Jésus glorifié, et son plus cher désir était de le rejoindre dans la gloire du Père. Pour cela il lui fallait s'endormir dans la mort. C'est arrivé un jour – nous ignorons quand – et sa mort, selon le P. M.-D. Philippe, « est vraiment une mort d'amour, une mort provoquée et réalisée par l'Amour. Dans un très beau passage de son traité de l'Amour de Dieu, saint François de Sales, écho de toute une tradition, nous parle de cette dormition de Marie en disant qu'elle meurt dans une extase d'amour. » (Père Marie-Dominique Philippe, op, *Mystère de Marie*, Aletheia Fayard 1999, p. 50)

Alors le corps virginal de Marie, qui avait porté le Verbe de Dieu incarné, est ressuscité et monté au ciel. Désormais, et pour l'éternité, Marie vit avec son Fils une communion d'amour parfaite. En même temps, Marie est entraînée par Jésus dans la communion avec le Père. « La lumière de gloire lui permet de voir Dieu de l'intérieur, en son mystère. (...) En voyant le Verbe, elle voit le Père et l'Esprit Saint. (...) Marie est associée à cette vie trinitaire par le Fils, et dans le Fils elle est fille du Père, elle aime dans la lumière même du Verbe. » (Ibid. p. 56)

« C'est grâce à cette unité si profonde, si intime, qu'elle réalise avec Jésus cette œuvre de miséricorde et d'amour fraternel à l'égard de tout le Corps mystique. Elle est pour l'éternité la mère des membres du Christ. » (Ibid. p. 65) De nous tous qui sommes encore en pèlerinage sur la terre ; et aussi des élus qui ont déjà le bonheur d'être au Paradis. « Dans le ciel, pour les élus, cette présence est vécue en pleine lumière, et toutes ses virtualités sont explicitées parfaitement. Marie exerce toujours sur les élus ce rôle maternel, miséricordieux et fort. Elle illumine chaque élu et se donne à chacun en particulier. » (Ibid. p. 69) Et même les âmes qui sont en purgatoire bénéficient de sa maternelle intercession.

Ô Vierge Marie, Mère de miséricorde, prie pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort, pour que nous ayons alors le bonheur d'être introduits par toi, pour l'éternité, dans la communion d'amour avec le Père, le Fils et l'Esprit Saint, en compagnie de tous les saints qui nous ont précédés !

Le dessein de Dieu pour les baptisés

Ce que la Vierge Marie a vécu à la perfection, le Père désire aussi nous le faire vivre à notre mort, sous des modalités différentes. « Grâce au Christ, la mort chrétienne a un sens positif. (...) Par le baptême, le chrétien est déjà sacramentellement « mort avec le Christ », pour vivre d'une vie nouvelle ; et si nous mourons dans la grâce du Christ, la mort physique consomme ce « mourir avec le Christ » et achève ainsi notre incorporation à lui dans son acte rédempteur. » (CEC n° 1010)

Ainsi envisagée, la mort n'est pas un événement triste, voire sinistre ; c'est au contraire notre naissance au ciel, qui nous introduit dans la joie des bienheureux. Saint Ignace d'Antioche, alors qu'on le conduisait à Rome pour qu'il y fût livré aux bêtes, écrivait : « Il est bon pour moi de mourir dans (eis) le Christ Jésus, plus que de régner sur les extrémités de la terre. C'est lui que je cherche, qui est mort pour nous ; lui que je veux, qui est ressuscité pour nous. Mon enfantement approche. » (Ibid.)

Certes, à la différence du corps de la Vierge Marie, notre corps connaît la corruption en attendant la résurrection de la chair au moment du jugement dernier, où il deviendra glorieux (Cf. CEC n° 999) ; mais notre âme est promise à une félicité totale auprès de Dieu. C'est pourquoi l'Eglise recommande à Dieu avec confiance l'âme du mourant qui vient de recevoir les derniers sacrements : « Quitte ce monde, âme chrétienne, au nom du Père Tout Puissant qui t'a créée, au nom de Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour toi, au nom du Saint-Esprit qui a été répandu en toi. Prends ta place aujourd'hui dans la paix, et fixe ta demeure avec Dieu dans la sainte Sion, avec la Vierge Marie, la Mère de Dieu, avec saint Joseph, les anges et tous les saints de Dieu. (...) Qu'à l'heure où ton âme sortira de ton corps, Marie, les anges et tous les saints se hâtent à ta rencontre. (...) Que tu puisses voir ton Rédempteur face à face... » (CEC n° 1020)

Dans chaque prière eucharistique, du reste, nous trouvons un écho à cette prière : Père, « sur nous tous enfin nous implorons ta bonté : permets qu'avec la Vierge Marie, la bienheureuse Mère de Dieu, avec les Apôtres et les saints de tous les temps qui ont vécu dans ton amitié, nous ayons part à la vie éternelle, et que nous chantions ta louange, par Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé. » (Prière eucharistique II)

Dans le credo, nous professons notre foi en la vie éternelle, et l'espérance chrétienne nous fait tendre vers celle-ci. Benoît XVI nous invite à l'imaginer comme « une immersion dans l'océan de l'amour infini, dans lequel le temps – l'avant et l'après – n'existe plus. (...) Ce moment est la vie au sens plénier (...) et nous sommes simplement comblés de joie. » (Benoît XVI, *Encyclique Spe salvi, Sauvés dans l'Espérance*, 2007, n° 12.)

Dans la parabole de l'enfant prodigue (Lc 15), Jésus a donné une image extraordinaire de la bonté et de la miséricorde du Père : soyons sûrs qu'à notre mort celui-ci nous accueille avec le même amour pour nous introduire, si nous sommes prêts, dans son intimité pour un bonheur éternel.

Pour entrer au ciel, il faut avoir revêtu le vêtement de noce (Mt 22,11)

C'est Jésus qui l'affirme dans la parabole du festin nuptial : *Entré pour regarder les convives, le roi aperçut là un homme qui ne portait pas le vêtement de noce. (...) Alors le roi dit aux servants : « Jetez-le pieds et poings liés dans les ténèbres du dehors : là seront les pleurs et les grincements de dents. » Certes la multitude est appelée, mais peu sont les élus.* (Mt 22, 11.13)

Ce vêtement symbolise les œuvres bonnes dont Matthieu souligne constamment l'importance (cf. 5,16-20 ; 7,21-22). Saint Jean, de même, présente le vêtement de l'épouse de l'Agneau comme *un lin constitué par les œuvres bonnes des saints* (Ap 19,8). A contrario, ceux qui sont *jetés dans les ténèbres* sont ceux qui ont commis l'injustice et dont les œuvres étaient mauvaises.

Nous n'irons pas tous d'emblée au Paradis, contrairement à ce que dit la chanson, ou à ce que prétendent les doctrines issues du Nouvel Âge. Par exemple, à partir des expériences de mort immédiate, des penseurs comme le docteur R. Moody ou le docteur E. Kübler-Ross, qui ont eu des pratiques occultes et spiritiques, affirment que le jugement dernier et l'enfer n'existent pas, et que, par-delà la mort, l'âme poursuit son autoréalisation et sa croissance, en particulier des capacités de l'amour et du savoir.

C'est ce que l'on peut appeler « l'auto-salut gnostique » (27) Cette idéologie contredit la Parole de Dieu, comme ces affirmations de Jésus citées plus haut. Elle commet un péché de présomption. (Cf. CEC n° 2092) Certes le Père nous aime infiniment, et il veut notre bonheur éternel ; mais il est juste, et ne peut nous accueillir au ciel que si nous avons mené ici-bas une vie juste, et/ou avons été justifiés par sa miséricorde.

Les Paroles de Jésus sont donc pour nous « un appel à la responsabilité avec laquelle l'homme doit user de sa liberté en vue de son destin éternel », et « en même temps un appel à la conversion (cf. Mt 7,13-14). » (CEC n° 1036) « Ignorants du jour et de l'heure, il faut que, suivant l'avertissement du Seigneur, nous restions constamment vigilants pour mériter, quand s'achèvera le cours unique de notre vie terrestre, d'être admis avec lui aux noces et comptés parmi les bénis de Dieu. » (LG n° 48)

Le cours de notre vie est unique, affirme l'Eglise. A notre mort, « nous ne reviendrons plus à d'autres vies terrestres. *Les hommes ne meurent qu'une fois* (He 9,27). Il n'y a pas de « réincarnation » après la mort. » (CEC n° 1013)

(27) P. Aleksander Posacki, sj, *Psychologie et Nouvel Âge*, Ed. Bénédictines 2009 p. 47 sq

2 - A la mort, le jugement particulier

La perspective du jugement provoque chez beaucoup la crainte. Pourtant, affirme Benoît XVI, elle doit susciter plutôt l'espérance : « Il est impossible que l'injustice de l'histoire soit la parole ultime. (...) À la fin, au banquet éternel, les méchants ne siègeront pas indistinctement à table à côté des victimes, comme si rien ne s'était passé ! » (*Spe salvi* n° 43-44)) S'ils n'ont pas revêtu le vêtement de noce, les méchants ne seront pas admis au festin des noces de l'Agneau ; s'ils ne sont pas jetés en enfer, ils auront besoin d'une sérieuse purification !

Quand on parle du jugement de Dieu, on pense au jugement dernier, à la fin du monde (cf. Mt 25). « Mais le Christ affirme aussi à plusieurs reprises la rétribution immédiate, après la mort, de chacun en fonction de ses œuvres et de sa foi (cf. Lc 16,22 ; Lc 23,43) (...) Chaque homme reçoit dans son âme immortelle sa rétribution éternelle dès sa mort en un **jugement particulier** qui réfère sa vie au Christ, soit à travers une purification, soit pour entrer immédiatement dans la béatitude du ciel, soit pour se damner immédiatement pour toujours. » (CEC n° 1021-1022)

Lorsque nos ancêtres sont morts, leur âme a comparu devant le Christ et subi son jugement particulier. Celui-ci a été prononcé en fonction de toutes leurs œuvres, et a donc pris en compte la manière dont ils ont exercé leur paternité ou leur maternité. Ils avaient pour vocation de révéler à leurs enfants l'immense amour de Dieu pour eux. Au moment du jugement particulier, leur intelligence étant éclairée par la lumière divine, ils ont vu clairement ce qu'ils avaient vraiment vécu. Sur terre, à cause de nos blessures et de nos péchés, nous pouvons nous aveugler nous-mêmes, au point de prendre parfois un mal pour un bien, et de justifier à nos yeux les pires comportements. Après notre mort ce n'est plus possible : comme le rappelait Benoît XVI, « devant le regard du Christ s'évanouit toute fausseté. » (*Spe salvi* n° 47)

Lors du jugement particulier, « certains entrent immédiatement dans la béatitude du ciel ». Le CEC précise : « Ceux qui meurent dans la grâce de l'amitié de Dieu, et qui sont parfaitement purifiés, vivent pour toujours avec le Christ. (...) Cette vie parfaite avec la Très Sainte Trinité, cette communion de vie et d'amour avec elle, avec la Vierge Marie, les anges et tous les bienheureux est appelée « **le ciel** ». Le ciel est la fin ultime et la réalisation des aspirations les plus profondes de l'homme, l'état de bonheur suprême et définitif. » (CEC n° 1023-1024)

C'est aussi l'ultime bénédiction du Père, comme l'atteste Jésus lui-même : *Venez, les bénis de mon Père, recevez en partage le Royaume qui a été préparé pour vous depuis la fondation du monde* (Mt 25,34).

Il se peut que, parmi nos ancêtres, certains aient vécu avec une fervente charité, et aient été totalement purifiés sur cette terre. A leur mort, ils ont alors été admis directement au ciel. D'autres, après un temps de purification, les ont rejoints, et ils font partie maintenant de ces saints anonymes que l'Eglise fête à la Toussaint. Pensons à eux ; rendons grâce à Dieu pour leur sainteté, et prions-les : par leur intercession le Seigneur nous accordera les grâces dont notre famille a besoin.

Hélas, certains, à leur mort, s'excluent du Royaume et sont condamnés à *une peine éternelle* (Mt 25,46). En effet, « nous ne pouvons pas être unis à Dieu à moins de choisir librement de l'aimer. Nous ne pouvons aimer Dieu si nous péchons gravement contre lui, contre notre prochain ou contre nous-mêmes (cf. 1 Jn 3,15). (...) Mourir en péché mortel sans s'en être repenti et sans accueillir l'amour miséricordieux de Dieu, signifie demeurer séparé de lui pour toujours par notre propre choix libre. Et c'est cet état d'auto-exclusion définitive de la communion avec Dieu et les bienheureux qu'on désigne par le mot « **enfer** ». » (CEC n° 1033)

Jésus ne fait que tirer les conséquences de ce mauvais choix quand il dit : *Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges.* (Mt 25,41)

Certains de nos ancêtres, peut-être, ont été odieux sur la terre, et ont commis d'horribles crimes vis-à-vis de leurs enfants. Il y en a « qui ont détruit totalement le désir de la vérité et la disponibilité à l'amour. Ce sont des personnes en qui tout est devenu mensonge, qui ont vécu pour la haine et qui en elles-mêmes ont piétiné l'amour. (...) Dans de semblables individus il n'y aurait rien de remédiable et la destruction du bien serait irrévocable : c'est cela qu'on indique par le mot « enfer ». » (*Spe salvi* n° 47)

Si tel a été le cas, hélas, nous ne pouvons plus rien pour ces ancêtres. Mais soyons rassurés, ils ne peuvent plus nous faire aucun mal, l'Eglise l'affirme.

Certains sont préoccupés parce qu'un de leurs ancêtres s'est suicidé. Certes le suicide est une faute grave (CEC n° 2281) ; mais le CEC précise : « Des troubles psychiques graves, l'angoisse ou la crainte grave de l'épreuve, de la souffrance ou de la torture peuvent diminuer la responsabilité du suicidaire. On ne doit pas désespérer du salut éternel des personnes qui se sont donné la mort. Dieu peut leur ménager, par des voies que lui seul connaît, l'occasion d'une salutaire récompense. » (CEC n° 2282-2283)

Le texte du jugement dernier montre que c'est dès ici-bas que nous faisons les choix qui nous vaudront le ciel ou l'enfer : l'amour ou l'égoïsme ; la charité ou le mal. Or « selon l'expérience, écrit Benoît XVI, ni un cas ni l'autre ne sont la normalité dans l'existence humaine. Chez la plupart des hommes – comme nous pouvons le penser

– demeure présente au plus profond de leur être une ultime ouverture intérieure pour la vérité, pour l’amour, pour Dieu.

« Cependant, dans les choix concrets de vie, elle est recouverte depuis toujours de nouveaux compromis avec le mal – beaucoup de saleté recouvre la pureté, dont cependant la soif demeure, et qui, malgré cela, émerge toujours de nouveau de toute la bassesse et demeure présente dans l’âme. Qu’est-ce qu’il advient de tels individus lorsqu’ils comparaissent devant le Juge ? » (*Spe salvi* n° 46)

Le CEC répond à cette question : « Ceux qui meurent dans la grâce et l’amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu’assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d’obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel. L’Eglise appelle **purgatoire** cette purification finale des élus qui est tout à fait distincte du châtement des damnés. » (CEC n° 1030-1031)

Les textes bibliques parlent d’un « feu purificateur » (cf. 1 Co 3,15 ; 1 P 1,7), différent de celui dans lequel sont plongés les damnés. « Certains théologiens récents, écrit Benoît XVI, sont d’avis que le feu qui brûle et en même temps sauve est le Christ lui-même, le Juge et Sauveur. La rencontre avec lui est l’acte décisif du jugement. Devant son regard s’évanouit toute fausseté. C’est la rencontre avec lui qui, nous brûlant, nous transforme et nous libère pour nous faire devenir vraiment nous-mêmes. Les choses édifiées durant la vie peuvent alors se révéler paille sèche, vantardise vide, et s’écrouler. Mais dans la souffrance de cette rencontre, où l’impur et le malsain de notre être nous apparaissent évidents, se trouve le salut. Le regard du Christ, le battement de son cœur nous guérissent grâce à une transformation assurément douloureuse, comme « par le feu ». (*Spe salvi* n° 47)

Le Saint-Père ajoute cette précision : « Il est clair que la « durée » de cette brûlure qui transforme, nous ne pouvons la calculer avec les mesures chronométriques de ce monde. » (Ibid.)

Nous pouvons penser que la majorité de nos ancêtres ont eu besoin d’une purification. Ils aimaient leurs enfants, leur famille, mais étaient imparfaits et ont pu leur faire du mal. Peut-être avant leur mort s’en sont-ils rendu compte, et s’en sont-ils repentis, que leur famille l’ait su ou pas. Au moment de leur comparution devant Jésus, ils ont choisi de vivre avec lui pour toujours, et ont obtenu le pardon de leurs péchés. Mais avant d’entrer au Ciel, ils avaient besoin d’être purifiés par l’Amour. « Cette transformation est certainement douloureuse, affirme Benoît XVI, comme « par le feu ». Cependant c’est une heureuse souffrance, dans laquelle le saint pouvoir de l’amour [du Christ] [les] pénètre comme une flamme, [leur] permettant à la fin d’être totalement eux-mêmes et avec cela totalement de Dieu. »

Le jugement particulier de nos ancêtres a donc été un moment de vérité et de justice. Certains de leurs descendants, qui avaient été (très) blessés par eux, avaient pu réclamer justice ici-bas, et ne l’avaient peut-être pas obtenue. Jésus, le juste Juge, leur a rendu justice, et leurs aïeux ont dû subir la peine qu’avaient méritée leurs crimes.

Mais le jugement particulier de nos ancêtres a aussi inauguré le triomphe de l’amour. En effet, en même temps qu’ils subissaient leur épreuve de purification, nos aïeux s’ouvraient de plus en plus à cet amour, et ils n’éprouvent plus que de l’amour pour leurs descendants. C’est pourquoi il n’est pas possible d’affirmer, comme K.McAll, « que les âmes des défunts encore au purgatoire puissent nuire de façon actuelle et décisive à leurs descendants. » (Note doctrinale n° 6, Conclusion.)

III – NOTRE COMMUNION AVEC NOS ANCÊTRES

Toutes les religions, depuis l'origine de l'humanité, accordent une place importante au culte des ancêtres, et ont une fête qui leur est consacrée.

Dans les religions de type animiste, cette vénération des ancêtres comporte une part de crainte que les vivants ne soient tourmentés par les esprits des morts. (28) Il faut donc apaiser ceux-ci par des offrandes et des rites (prières, sacrifices...)

Pour nous catholiques, les âmes du purgatoire sont des âmes sauvées. Les Evêques l'affirment : « leur situation surnaturelle est clairement du côté du Sauveur et du salut. On comprend mal dès lors cette insistance du P. Hampsch, et des tenants de la guérison de l'arbre généalogique, à les regarder comme des ancêtres objectivement nuisibles aux personnes vivantes, (...) capables de leur nuire en profondeur. » (29)

Désormais, nos ancêtres en purgatoire ne nous veulent que du bien, et ils ont besoin de nous. Comment peut se vivre cette communion entre eux et nous ?

1 – *Non au spiritisme.*

Depuis les temps anciens les hommes ont essayé d'entrer en communication avec les morts. La Bible nous donne l'exemple de Saül consultant une sorcière pour faire revenir le défunt Samuel (1 R 28,3-25).

Souvent des personnes éprouvées par la mort violente d'un être cher (accident, meurtre, suicide...), voulant être rassurées, cherchent à savoir ce qu'il est devenu en recourant au spiritisme.

Peut-on ainsi évoquer l'âme des morts ?

Il arrive exceptionnellement que Dieu autorise une **âme du purgatoire** à se manifester à une personne priante pour solliciter la prière de celle-ci. Sainte Faustine en a fait l'expérience. (30) Sainte Marguerite-Marie également :

« Comme je me trouvais devant le Très Saint Sacrement le jour de la Fête Dieu, soudain parut devant moi une personne toute en feu. Son état lamentable me fit clairement comprendre qu'elle se trouvait en purgatoire. Elle versait d'abondantes larmes, et me dit qu'elle était l'âme du moine bénédictin qui avait entendu ma confession et m'avait permis d'aller communier. C'est pour ce motif que Dieu lui avait accordé la faveur de s'adresser à moi pour lui procurer un adoucissement de sa peine. Il me demanda d'offrir pour lui, pendant trois mois, toutes mes actions et mes souffrances. Au bout de trois mois, je le vis enfin inondé de joie et de splendeur : il allait jouir du bonheur éternel. Il me remercia, me disant qu'il veillerait sur moi auprès de Dieu. » (31)

Certaines personnes, comme Maria Simma, reçoivent même la vocation particulière de prier pour les âmes du purgatoire, et reçoivent leur visite. (32)

(28) Joseph Kessel donne un exemple de cette croyance dans *Le lion*, quand il raconte la mort d'un vieux chef masai (deuxième partie, ch. 2).

(29) Note doctrinale n° 6, II 2 : le déséquilibre dans l'application de l'offrande eucharistique aux âmes du purgatoire.

(30) Sainte Marie-Faustine Kowalska, *Petit journal*, n° 58.

(31) Sainte Marguerite-Marie Alacoque, *Autobiographie*, édition 1920, p. 98.

(32) Sr Emmanuelle et Maria Simma, *L'étonnant secret des âmes du purgatoire*, EdB

Mais remarquons que ces personnes n'ont en rien recherché à entrer en contact avec ces âmes du purgatoire : c'est Dieu qui a autorisé ces visites. Au contraire, quand on cherche, par le spiritisme, à entrer en communication avec elles, on s'expose à de graves dangers, car alors ce sont des esprits mauvais qui usurpent la place de nos ancêtres, et qui peuvent nous faire beaucoup de mal. C'est pourquoi l'Eglise condamne fermement le recours au spiritisme. (Cf. CEC n° 2116-2117)

2 – Dans le mystère de la communion des saints.

Nous pouvons parler à nos défunts, mais, sauf si Dieu le permet, ils ne peuvent pas nous répondre de la même manière. Cela ne nous empêche pas de communiquer avec eux, c'est-à-dire d'être en relation avec eux. Nous pouvons être en communion avec eux, dans **la foi**, comme nous le sommes avec Dieu lui-même : grâce surtout à la prière et aux sacrements. **L'amour** ne meurt pas (1 Co 13,8) ; c'est dans cet amour que nous pouvons rejoindre nos défunts.

Benoît XVI l'affirme : « Que l'amour puisse parvenir jusqu'à l'au-delà, que soit possible un mutuel donner et recevoir, dans lequel les uns et les autres demeurent unis par des liens d'affection au-delà des limites de la mort, cela a été une conviction fondamentale de la chrétienté à travers les siècles, et reste aussi aujourd'hui une expérience réconfortante. » (*Spe salvi* n° 48)

C'est dans le mystère de la communion des saints que nous pouvons communiquer avec nos défunts. « Dans la communion des saints, il existe entre les fidèles – ceux qui sont en possession de la patrie céleste, ceux qui ont été admis à expier au purgatoire, ou ceux qui sont encore en pèlerinage sur la terre – un constant lien d'amour et un abondant échange de tous les biens. Dans cet échange admirable, la sainteté de l'un profite aux autres, bien au-delà du dommage que le péché de l'un a pu causer aux autres. » (CEC n° 1475)

Par conséquent nos ancêtres, s'ils sont saints, intercèdent puissamment pour nous et nous obtenons les grâces dont nous avons besoin. Et même s'ils sont en purgatoire, purifiés de plus en plus par l'Amour, ils peuvent également le faire. Quant à nous, en priant pour eux, en offrant pour eux des suffrages, nous leur faisons du bien, car « le recours à la communion des saints permet au pécheur contrit d'être plus tôt et plus efficacement purifié des peines du péché. » (CEC n° 1475)

Benoît XVI affirme de même : « Nos existences sont en profonde communion entre elles. (...) Ainsi, mon intercession pour quelqu'un n'est pas du tout quelque chose qui lui est étranger, extérieur, pas même après la mort. Dans l'inter-relation de l'être, le remerciement que je lui adresse, ma prière pour lui peuvent signifier une petite étape de sa purification. (...) Il n'est jamais trop tard pour toucher le cœur de l'autre, et ce n'est jamais inutile. » (*Spe salvi* n° 48)

3 – Que pouvons-nous faire pour être en communion avec nos aïeux ?

Le Seigneur nous commande de **les honorer**. Le quatrième commandement « demande de rendre honneur, affection et reconnaissance aux aïeux et aux ancêtres. » (CEC n° 2199) Même si ceux-ci ont commis des actions exécrables, ils ne sont pas le Mal personnifié. Ils ont sûrement fait quelque chose de bien sur cette terre, ne serait-ce qu'en donnant la vie à leur enfant et en lui permettant ainsi de devenir enfant de Dieu. Parfois des personnes qui ont été très blessées par leur aïeul(le) retrouvent un témoignage attestant qu'il(elle) les a aimées : par exemple une lettre, ou une anecdote rapportée par quelqu'un qui l'a connu(e).

Il a pu arriver que, de son vivant, l'un de nos ancêtres nous ait blessés. Si cela n'a pas encore été fait, le moment est venu de vivre **le pardon**. C'est important, pour nous d'abord, mais aussi pour lui. Remettons-lui toute sa dette, et pardonnons-lui *du fond du cœur* (Mt 18,35) tout le mal qu'il nous a fait (nous y reviendrons à l'étape VII).

Le Père B. Bastian a souvent été témoin des fruits merveilleux de ce pardon : « Je vis en confession de très beaux moments lorsque des personnes blessées par un défunt manifestent le désir de lui pardonner. Je leur dis : Aujourd'hui est un jour de libération. Non seulement vous vous êtes libérées vis-à-vis de l'offenseur, mais vous avez libéré l'offenseur. Vous vous êtes déliés l'un de l'autre d'un lien mortifère qui vous empêchait d'évoluer dans la vie et d'être pleinement heureux. » (In Famille Chrétienne n° 1364 p. 16)

Mais le P. Bastian ajoute que nous avons aussi un pardon à demander. En effet, si nous n'avons pas aimé notre aïeul, fût-il devenu notre ennemi (cf. Mt 5,44), si nous avons eu de la rancune, voire de la haine contre lui, nous avons péché contre le Père et contre lui. Nous devons donc demander pardon à notre aïeul pour nos manques d'amour, sûrs qu'il nous a déjà pardonné, vu qu'il est en purification par l'Amour.

Nous pouvons exprimer cette demande de pardon dans le sacrement de réconciliation, puis vivre l'Eucharistie. Il y est fait mémoire de nos défunts : prions alors pour notre aïeul ; au moment du baiser de paix, échangeons cette paix avec lui en signe de notre réconciliation ; puis, au moment de la communion, accueillons son amour dans notre cœur : comme le Père de la parabole, il nous prend alors dans ses bras en pleurant, et nous dit les mots d'amour qu'il n'a pas su nous dire ici-bas : « Tu es mon bien-aimé(e), et je t'aime pour l'éternité. J'ai confiance en toi : sois libre et heureux(se) désormais. »

Cette réconciliation avec notre aïeul est très libératrice et source d'une grande joie. C'est ce qu'a vécu Véronique, que sa mère n'avait pas désirée, et que son père, extrêmement brutal quand il avait bu, avait terrorisée. « Dès le début de la démarche de libération intérieure, les émotions remontèrent avec force, particulièrement une douleur affective liée au non-désir de sa mère et au climat de violence paternelle. Puis la tristesse la submergea. Une prière ecclésiale, au cours de laquelle elle déposa devant Dieu tout ce qu'elle avait vécu, la délivra totalement de sa tristesse et de sa peur. Le changement fut radical : elle dansa le soir même, seule, dans sa chambre. Elle retrouvait enfin cette joie qu'elle ne connaissait plus. La nuit suivante, elle rêva que le couloir de sa chambre était allumé, et que son père (décédé depuis) marchait de long en large, puis qu'il s'arrêta devant sa porte et frappa.

« Elle se réveilla dans une joie extraordinaire, convaincue que le pardon envers son père et la réconciliation avec lui devenaient effectifs. » (33)

Ainsi réconciliés, nous pouvons rejoindre nos ancêtres dans notre **prière quotidienne**. Tous les matins, il est bon que nous priions pour nos parents défunts et sollicitons leur intercession pour nous et pour notre famille. L'Eglise nous y invite : « Reconnaissant dès l'abord cette communion qui existe à l'intérieur de tout le corps mystique de Jésus-Christ, l'Église en ses membres qui cheminent sur terre a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts dès les premiers temps du christianisme en offrant aussi pour eux ses suffrages ; car 'la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, est une pensée sainte et pieuse' (2 M 12, 45) " (LG 50). Notre prière pour eux peut non seulement les aider mais aussi rendre efficace leur intercession en notre faveur. » (CEC n° 958)

Nous pouvons aussi faire nôtres les prières pour les âmes du purgatoire. Par exemple celle du sanctuaire de Montligeon : « Notre-Dame Libératrice, prends en pitié tous nos frères défunts *qui sont en purgatoire*, spécialement *ceux de notre famille*, et ceux qui ont le plus besoin de la miséricorde du Seigneur. Intercède pour tous ceux qui nous ont quittés, afin que s'achève en eux l'œuvre de l'amour qui purifie. Que notre prière, unie à celle de l'Eglise, leur obtienne la joie qui surpasse tout désir, et apporte ici-bas consolation et réconfort à nos frères éprouvés ou désemparés *devant leur mort*. (...) » (34)

On peut encore reprendre le chapelet de la Miséricorde : « Père éternel, je t'offre le Corps et le Sang, l'Âme et la Divinité de ton Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ, en réparation de nos péchés – ceux de nos ancêtres et les miens – et de ceux du monde entier. Par sa douloureuse Passion, sois miséricordieux pour nous et pour le monde entier. Dieu Saint, Saint Fort, Saint Immortel, prends pitié de nous et du monde entier. Jésus, j'ai confiance en toi ! » (35)

(33) In Bernard Dubois et Daniel Desbois, *La libération intérieure*, Presses de la Renaissance 2010 p. 264. (34) C'est moi qui ai ajouté les mots en italique. (35) Sainte Marie Faustine Kowalska, *Petit journal*, n° 476

4 – L'Eucharistie offerte pour les défunts

L'Eucharistie est le lieu privilégié de la communion avec nos ancêtres défunts, parce que le ciel et la terre s'y rencontrent en la personne du Christ ressuscité. Comme Jésus y actualise son sacrifice rédempteur, grâce auquel nous sommes pardonnés et sauvés, l'Eglise nous invite à offrir des messes pour nos défunts en purification, « afin qu'ils puissent entrer dans la lumière et la paix du Christ. (...) En présentant à Dieu nos supplications pour ceux qui se sont endormis, fussent-ils pécheurs, (...) nous présentons le Christ immolé pour nos péchés, rendant propice pour eux et pour nous, le Dieu ami des hommes. » (CEC n° 1371. Cf. n° 1032)

C'est dans cet esprit que doivent être célébrées les Eucharisties pour la guérison des racines familiales. Gardons-nous de certaines erreurs.

La première consiste à effectuer cette démarche avec une mentalité magique. C'est le cas si on attend d'elle une efficacité automatique, comme chez le guérisseur ou le sorcier qui récitent leur formule et obtiennent, par la puissance des esprits mauvais, le résultat escompté. Ou bien si on pense que le fait de faire dire un nombre déterminé de messes sera plus efficace.

Cette mentalité magique n'est pas en accord avec le mystère d'amour qui se vit dans l'Eucharistie. Dieu donne gratuitement, et nul ne peut le contraindre à accorder une grâce que, dans sa sagesse infinie, il juge préférable de ne pas accorder. Quand nous offrons une messe pour nos défunts, nous devons entrer dans ce mystère d'amour, de gratuité, et implorer humblement la miséricorde de Dieu pour tous les péchés que nos ancêtres n'avaient pas confessés.

La seconde erreur consiste à effectuer cette démarche pour se protéger du mal que pourraient nous faire présentement nos défunts. Ce serait retomber dans une religion animiste, et c'est incompatible avec la foi catholique, comme l'affirment nos Evêques : « Selon la théorie en cause, l'application de la messe à l'arbre généalogique visera certes l'accès plénier au bonheur de ces âmes, - suivant le mouvement de charité authentique que la Tradition catholique a toujours recommandé - ; mais, en outre, le vivant qui demande la célébration d'une intention de messe, visera par un effet de rebond, de ricochet si l'on veut, à obtenir en retour une amélioration de sa *propre situation surnaturelle*, laquelle serait gravement nouée par les péchés des ancêtres. » (36)

C'est pourquoi les Evêques concluent : « Que les âmes des défunts encore au purgatoire puissent nuire *de façon actuelle et décisive* à la santé spirituelle de leurs descendants, et qu'en délivrant les uns, on puisse *actuellement* guérir les autres, voilà qui apparaît comme une vérité nouvelle dans l'Eglise Catholique et sans appui dans la Tradition : on ne saurait ni la reconnaître ni la mettre en pratique. » (37)

Cela signifie-t-il qu'il ne faut pas offrir de messe pour nos ancêtres ? Pas du tout ! Mais il faut le faire de façon juste, comme viennent de le dire nos Evêques, « suivant le mouvement de charité authentique que la Tradition catholique a toujours recommandé, » « afin que, purifiés, [nos défunts] puissent parvenir à la vision béatifique de Dieu. » (CEC n° 1032)

C'est du reste ce que fait l'Eglise dans les prières eucharistiques, au memento des défunts : « Dieu tout-puissant, souviens-toi de tes serviteurs (N.) qui nous ont précédés, marqués du signe de la foi, et qui dorment dans la paix... Pour eux et pour tous ceux qui reposent dans le Christ, nous implorons ta bonté : qu'ils entrent dans la joie, la paix et la lumière. » (Prière eucharistique I)

(36) Note doctrinale n° 6, II 1 : De quoi s'agit-il exactement ? (37) Ibid., Conclusion.

Les indulgences

Nous pouvons prier pour nos ancêtres quotidiennement, offrir l'Eucharistie pour eux ; « l'Eglise recommande aussi les aumônes, les indulgences et les œuvres de pénitence en faveur des défunts. » (CEC n° 1032)

Dans son chapitre sur le sacrement de pénitence, le CEC explique en quoi consistent **les indulgences** : « L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Eglise, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints. (...) Les indulgences peuvent être appliquées aux vivants ou aux défunts. » (CEC n° 1471)

L'Eglise nous offre périodiquement la possibilité de demander l'indulgence plénière pour nos ancêtres. Voici comment cette démarche a été vécue par Tim Guénard et son épouse Martine. C'est celle-ci qui en témoigne :

« 8 décembre 2007 : fête de l'Immaculée Conception, ouverture du Jubilé de Lourdes. (...) Avec mon mari, nous faisons la démarche de demander la grâce de l'indulgence plénière. Je la fais pour mon beau-père qui a beaucoup fait souffrir mon mari dans sa petite enfance, au point d'être déchu des droits paternels. (38) »

Peu après, Tim donnait un témoignage dans une école. A la fin, Daniel est venu le voir, très ému, et lui a dit : « J'ai connu votre père. Il m'a dit : « Je suis foutu, j'ai mal aux jambes, je ne peux plus marcher, je ne suis bon à rien. Je regrette le mal que j'ai fait à mon fils. » Tim a trouvé cette nouvelle « si énorme, unimaginable et bouleversante » qu'il n'en a pas parlé à sa femme ; mais il a invité Daniel à passer chez lui.

En février 2008, Daniel est venu chez les Guénard, et a raconté sa rencontre avec le père de Tim. Martine témoigne : « J'étais bouleversée, faisant immédiatement dans mon cœur, pendant que Daniel parlait, le lien entre sa démarche et ma demande du 8 décembre ! Le père de Tim était enfin libéré totalement de la peine de ses péchés, et, la grâce se déployant sur leurs conséquences, il a pu, parvenu dans le plein Amour, envoyer un messenger à son fils pour lui dire : « Je te demande pardon ! »

« Autre grâce : cinq jours avant la venue de Daniel, notre fils de vingt-cinq ans a confié pour la première fois à son père qu'il faisait des recherches sur son grand-père. J'ai donc demandé à Daniel s'il voulait bien parler à notre fils. L'échange s'est fait par téléphone. » (39).

Béni soit notre Père : dans son infinie miséricorde il restaure les relations blessées, dans le temps, ici-bas et même par-delà la mort ! Il a accueilli le père de Tim parce que celui-ci s'était repenti du mal fait à son fils, et il restaure cette famille qui croit vraiment, comme Tim l'a écrit, que l'amour est *plus fort que la haine* (40). Dieu seul peut réaliser une œuvre si grande ; et remarquons, dans le cas présent, que l'indulgence a été accordée à Lourdes. La Vierge Marie, notre mère, ne cesse d'intercéder pour nous et de nous conduire au Père *riche en miséricorde* (Ep 2,4).

(38) Cf. *Comment réussir sa paternité* p. 224.

(39) Martine Guénard in *Chemins d'éternité* (revue du sanctuaire de Montligeon) n° 235 p.20

(40) Titre du livre de T. Guénard aux éd. Presses de la Renaissance.

IV - AU CIEL NOUS RETROUVERONS NOS ANCÊTRES

Certes, nous ne pouvons exclure à priori que certains aient refusé Dieu et soient en enfer ; souhaitons qu'ils soient le moins nombreux possible !

Lorsque nous vivrons notre pâque, peut-être certains seront-ils encore en purification ; d'autres seront au ciel. Dans les deux cas, ils nous accueilleront avec amour, surtout ceux qui auront été purifiés plus vite grâce à notre prière confiante et persévérante.

Quand nous quitterons cette terre, notre âme connaîtra son jugement particulier. La majorité d'entre nous, sans doute aurons-nous besoin d'un temps de purification pour que nous soyons capables de voir Dieu, et lui devenions totalement semblables dans l'Amour (cf. 1 Jn 3,2). Purifiés par le Christ, devenus semblables à lui, nous serons alors, par lui, avec lui et en lui, en communion parfaite avec notre Père et avec l'Esprit Saint. Alors nous serons heureux pour l'éternité.

En outre, dans le Christ, nous serons en communion parfaite avec tous les saints : avec Marie, notre mère ; avec tous les saints fêtés dans l'Eglise, dont nos saints patrons ; mais aussi avec tous les saints anonymes, à commencer par ceux de notre famille.

Alors notre relation avec notre père et notre mère sera transformée. A notre mort, leur mission de parent sera terminée. Ils avaient pour vocation de nous révéler le Père, par leur parole et par leur exemple. Or au ciel nous verrons le Père : nous n'aurons plus besoin de quelqu'un pour nous le manifester ! En Jésus nous serons tous frères – ce que nous sommes déjà, d'ailleurs, de par notre baptême -.

Ici-bas, l'amour peut prendre plusieurs formes : amour filial, amour d'amitié, amour conjugal, amour paternel ou maternel ; mais l'amour de Dieu les surpasse et les englobe toutes. Au ciel nous verrons donc la transfiguration de tous les amours humains, et nous entrerons dans cette plénitude d'Amour que vit Dieu, car il est l'Amour (1 Jn 4,8). Et ce sera en même temps une plénitude de vie, de lumière, de paix, de joie... pour l'éternité.

« A la fin des temps, le Royaume de Dieu arrivera à sa plénitude. Alors les justes régneront avec le Christ pour toujours, glorifiés en corps et en âme, et l'univers matériel lui-même sera transformé. Dieu sera alors *tout en tous* 1 Co 15,28), dans la vie éternelle. » (CEC n° 1060)

Soyons confiants...

Lorsque nous méditons sur notre destinée après notre mort, nous sommes invités à la **confiance** : ce que Dieu veut pour nous, c'est que nous entrions au ciel pour partager avec lui un bonheur éternel.

Jésus l'a signifié en utilisant, pour parler du Royaume des cieux, des images joyeuses, comme celle d'un repas de fête (cf. Lc 14,15-24) ou celle des noces (cf. Mt 25,1) ; et le livre de l'Apocalypse s'achève par l'évocation des noces de l'Agneau, ouvrant à une joie sans fin : *Réjouissons-nous, soyons dans l'allégresse et rendons-lui gloire, car voici les noces de l'Agneau. Son épouse s'est préparée, il lui a été donné de se vêtir d'un lin resplendissant et pur, car ce lin, ce sont les œuvres justes des saints.* (Ap 19,7-8)

Alors tous les malheurs de cette terre, en particulier ces terribles souffrances des enfants innocents blessés par leurs parents ou par leurs aïeux, tout cela aura disparu, si bien qu'il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni souffrance. (Ap 21,4) La paix règnera pour toujours... enfin !

Alors « ce sera la réalisation ultime de l'unité du genre humain voulue par Dieu dès la création et dont l'Eglise pèlerinante était « comme le sacrement » (*Constitution sur l'Eglise* 1). Ceux qui seront unis au Christ formeront la communauté des rachetés, la Cité Sainte de Dieu (Ap 21,2), l'Épouse de l'Agneau (Ap 21,9). Celle-ci ne sera plus blessée par le péché, les souillures (cf. Ap 21,27), l'amour-propre, qui détruisent ou blessent la communauté terrestre des hommes. La vision béatifique, dans laquelle Dieu s'ouvrira de façon inépuisable aux élus, sera la source intarissable de bonheur, de paix et de communion mutuelle. » (CEC n° 1045)

Comment les hommes peuvent-ils avoir peur de Dieu qui veut les combler de bonheur, et peur de la mort qui ouvre à une telle béatitude ? Ceux qui ont compris le dessein d'amour du Père désirent au contraire le rejoindre. Non par déception devant ce monde de souffrance, mais pour pouvoir enfin aimer en plénitude et Dieu, et, en lui, tous leurs frères humains. Ce fut le cas de la Vierge Marie, nous l'avons vu ; de saint Paul qui avait eu le privilège d'être enlevé jusqu'au paradis (cf. 2 Co 12,2-4), et avait le désir de s'en aller et d'être avec le Christ (Ph 1,23) ; de saint Ignace d'Antioche (cf. plus haut) ; de sainte Thérèse d'Avila disant : « Je veux voir Dieu, et pour le voir il faut mourir » (CEC n° 1011) ; ou de sainte Thérèse de Lisieux s'exclamant : « Je ne meurs pas, j'entre dans la vie » (CEC n° 1011) ; et de tant d'autres encore.

Il n'y avait pas de crainte en leur cœur parce qu'ils aimaient Dieu. Or, écrit saint Jean, *en ceci l'amour, parmi nous, est accompli, que nous avons pleine assurance pour le jour du jugement, parce que, tel il est, lui, Jésus, tels nous sommes, nous aussi, dans ce monde. De crainte, il n'y en a pas dans l'amour ; mais le parfait amour bannit la crainte, car la crainte implique un châtement ; et celui qui craint n'est pas accompli dans l'amour.* (1 Jn 4,17-18) Ici-bas, nous ne devrions connaître que la crainte révérencielle de Dieu, don du Saint-Esprit qui nous enseigne la sagesse et nous donne le désir de vivre dans l'amour pour ne pas déplaire au Père qui nous chérit, à Jésus qui a donné sa vie pour nous, et à l'Esprit de vérité et d'amour.

Soyons vigilants !

C'est cette même crainte qui nous incite aussi à la **vigilance**. Pour entrer au ciel, il nous faudra avoir revêtu le vêtement de noce !

Durant notre vie terrestre, nous devons donc tout mettre en œuvre pour vivre dans l'amour et dans la justice, en gardant les commandements de Dieu, comme Jésus le prescrit dans la dernière Parole de lui que rapporte Matthieu (Mt 28,20). Le Christ s'est donné à nous en modèle et nous a tracé le chemin ; il nous y précède et nous accompagne comme le bon berger conduit ses brebis (cf. Jn 10). Dans son Eglise, il s'offre à nous dans les sacrements pour nous aider à grandir, jour après jour, en sainteté.

Sur cette terre, si nous rencontrons des difficultés à cause de nos fragilités et de nos blessures, si nous tombons à cause de nos péchés, nous pouvons toujours revenir au Père qui nous fait merveilleusement miséricorde, aussi souvent que nous en avons besoin, car « *il est fidèle et ne peut se renier lui-même* » (2 Tm 2,13). Le désir constant du Père est de nous fortifier, de nous guérir et de nous sanctifier tout au long de notre vie.

Certes les épreuves subsistent sur la terre : nul n'est épargné. Mais elles contribuent à notre purification. « Le chrétien doit s'efforcer, en supportant patiemment les souffrances et les épreuves de toute sorte, et, le jour venu, en faisant sereinement face à la mort, d'accepter comme une grâce ces peines temporelles du péché ; il doit s'appliquer, par les œuvres de miséricorde et de charité, ainsi que par la prière et les différentes pratiques de pénitence, à se dépouiller complètement du *vieil homme* et à revêtir *l'homme nouveau* (cf. Ep 4,24). » (CEC n° 1473)

Confiance et courage, l'Eglise affirme « qu'une conversion qui procède d'une fervente charité peut arriver à la totale purification du pécheur, de sorte qu'aucune peine ne subsisterait. » (CEC n° 1472 ; cf. n° 1470) Autrement dit, celui qui, à sa mort, est totalement purifié, entre directement dans le Royaume des cieux.

Prions les uns pour les autres, et demandons à nos ancêtres de prier pour nous, afin que nous devenions des saints !

PRIÈRE D'INTERCESSION POUR NOS ANCÊTRES

Père d'infinie miséricorde, Par les mérites de ton Fils Jésus, le Christ, notre Seigneur, qui est mort et ressuscité pour nous délivrer de nos péchés et de la mort, et par les mérites de tous les saints, prends en pitié tous nos ancêtres qui sont en purgatoire, et libère-les de toute peine due à leurs péchés.

Nous te prions spécialement pour ceux qui ont le plus besoin de ta miséricorde :

- pour ceux qui, au moment de mourir, ont refusé de recevoir les derniers sacrements ;
- pour ceux qui ont voulu un enterrement civil ;
- pour ceux qui ne se sont pas réconciliés avec Toi et avec les leurs ;
- pour ceux qui ont été rejetés par leur famille ;
- pour ceux qui sont morts seuls, sans prière, sans amour ;
- pour ceux qui sont morts de mort violente : accident, guerre, naufrage, suicide...

Père, tu as dit : « Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi. » (Ex 20,3)
Libère nos ancêtres de toute peine liée à tous leurs péchés qui t'ont directement offensé : le manque de foi, d'amour et d'espérance ; l'orgueil, la désobéissance, l'esprit d'indépendance ; l'indifférence et l'acédie ; la révolte, les blasphèmes, et la persécution de l'Eglise... Libère-les aussi de toute peine liée à toutes les formes d'idolâtrie qu'ils ont pratiquées : occultisme, divination, spiritisme, sorcellerie, satanisme, participation à des sociétés secrètes athées...
Seigneur, prends pitié...

Père, tu as dit : « Honore ton père et ta mère. » (Ex 20,12)
Libère nos ancêtres de toute peine liée à tous leurs péchés contre la charité dans leur famille : indifférence, violence physique et verbale, colère, ressentiment, refus de pardon, rancune, rejet, abandon, injustices...
Seigneur, prends pitié...

Père, tu as dit : « Tu ne tueras pas. » (Ex 20,13)
Libère nos ancêtres de toute peine liée à tous leurs péchés contre la vie : paroles assassines qui ont détruit des personnes, meurtres, avortements, euthanasie, suicide...
Seigneur, prends pitié...

Père, tu as dit : « Tu ne commettras pas d'adultère. » (Ex 20,14)
Libère nos ancêtres de toute peine liée aux péchés de la chair : fornication, luxure, adultère, inceste, homosexualité, perversions sexuelles, pornographie, viols...
Seigneur, prends pitié...

Père, tu as dit : « Tu ne voleras pas. » (Ex 20,15)
Libère nos ancêtres de toute peine liée aux péchés provoqués par l'amour de l'argent : avarice, malhonnêteté, vol, matérialisme, consumérisme, injustices et inégalités sociales, colonialisme...
Seigneur, prends pitié...

Père, tu as dit : « Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain. » (Ex 20,16)
Libère nos ancêtres de toute peine liée à tous les péchés contre la vérité : mensonges, jugements téméraires, calomnies, faux témoignages...
Seigneur, prends pitié...

Père, tu as dit : « Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain... » (Ex 20,17)
Libère nos ancêtres de toute peine liée à tous les péchés commis à cause de la convoitise : envie, gourmandise, alcoolisme, consommation de drogue, jalousie, recours à des jeteurs de sorts contre les voisins...
Seigneur, prends pitié...

Père infiniment miséricordieux, libère nos ancêtres de toute peine liée à tous leurs péchés. Que l'amour infini du Christ sauveur les purifie, afin qu'ils puissent avoir part à la béatitude éternelle auprès de toi, dans la communion de tous les saints du ciel.

Et qu'ils intercèdent désormais pour nous, afin que nous grandissions en sainteté, dès maintenant et pour toujours. Amen

BIBLIOGRAPHIE

1 – Livres qui ne sont pas en accord avec la doctrine catholique : (41)

- Dr Kenneth McAll, *Généalogie et Eucharistie*, Editions bénédictines 2000 (42)
- Dr Kenneth McAll, *Guide de la guérison de l'arbre généalogique*, Editions Bénédictines 1999.
- P. John Hampsch, *La guérison de vos racines familiales*, Editions Bénédictines 2002

2 – Ouvrages exprimant la doctrine catholique :

- Catéchisme de l'Eglise catholique :
 - 988 à 1019 : Je crois à la résurrection de la chair.
 - 1020 à 1060 : Je crois à la vie éternelle.
- P. R. Garrigou-Lagrange, op, *L'éternelle vie ou la profondeur de l'âme*, Paris DDB 1950. (43)
- Cardinal Joseph Ratzinger, *La mort et l'au-delà*, Communio Fayard 1979.
- Benoît XVI, Encyclique *Spe salvi, Sauvés dans l'Espérance*, 2007, n° 41 à 49.
- Jean-Marc Bot, *Osons reparler de l'enfer*, Ed. de l'Emmanuel
- Guillaume de Menthière, *Quelle espérance d'être sauvé ? Petit traité de la Rédemption*, Ed. Salvator.
- Collectif animé par l'abbé Christian Gouyau, *Quelle prédication des fins dernières aujourd'hui ?* Ed. La Nef
- Nathanaël Pujos, *Ce qui nous attend après la mort*, Parole et silence 2012.

3 – Témoignage :

- Sr Emmanuelle et Maria Simma, *L'étonnant secret des âmes du purgatoire*, Editions des Béatitudes 2010

(41) Ce sont les livres critiqués par les Evêques de France dans la note doctrinale n° 6 : Sur la guérison des racines familiales par l'Eucharistie.

(42) Ces éditions n'ont rien à voir avec l'ordre bénédictin !

(43) Ouvrage cité par les Evêques de France dans la note doctrinale n° 6